COLLÈGE
REGINA ASSUMPTA

Enseignement de la concentration Musique – vents et percussions

Direction musicale des harmonies et de l'orchestre symphonique

Le collège Regina Assumpta recherche un enseignant de la concentration musique – vents et percussions. L'École de musique Regina Assumpta compte quelque 800 élèves, soit des élèves en musique cours particuliers ou en cours collectifs. De plus, une quarantaine de professeurs de musique cours particuliers œuvrent à la mission éducative musicale au sein de ce Collège réputé et doté de plusieurs locaux et studios spécialisés.

Fonction et responsabilités

Sous l'autorité de la directrice des services pédagogiques et de la responsable de l'École de musique, la personne responsable de l'enseignement de la concentration musique – vents/percussions ainsi que de la direction musicale des harmonies et de l'orchestre symphonique a les responsabilités suivantes :

- Promouvoir et appliquer les objectifs, les politiques et les règlements du Collège en matière de musique.
- Planifier, coordonner, préparer des activités d'apprentissage et des cours selon les programmes autorisés par le MEESR pour l'éducation secondaire et le projet éducatif du Collège (interprétation, théorie musicale, solfège, dictée et création). Trente-trois périodes d'enseignement sont à l'horaire pour une tâche à 55 % qui se détaille comme suit : 1re et 2e secondaire combinés, 3e secondaire et 4e et 5e secondaire combinés.
- Travailler de concert les dossiers suivants avec la responsable de l'École de musique :
    - Les budgets et les fournisseurs;
    - Les concerts, les camps et les compétitions;
    - La gestion des instruments, des partitions et des locaux;
    - L'embauche des spécialistes;
    - La promotion de l'École de musique à l'extérieur du Collège.
- Préparer et diriger les répétitions des ensembles musicaux. La rémunération pour cette partie de tâche est en surplus de la tâche d'enseignement.

Le profil de compétences recherchées

La personne recherchée a de l'expérience en enseignement et se démarque par :

- Sa présence et son leadership;
- Sa vision pédagogique;
- Sa facilité à communiquer et sa crédibilité professionnelle;
- Ses habiletés relationnelles;
- Son efficacité et sa rigueur.

Cette personne doit :

- Être un musicien éducateur qui croit foncièrement à la grande valeur de l'apprentissage de la musique;
- Reconnaître la valeur de la contribution des professeurs des cours particuliers de musique et des parents dans la réussite pédagogique des élèves;
- Travailler de concert avec tous les intervenants en lien avec la mission éducative musicale du Collège.

Qualifications requises

- Diplôme universitaire de 1er cycle en enseignement de la musique avec brevets décernés par le MEESR ou diplôme universitaire de 1er cycle en interprétation musicale avec intention de s'inscrire à la maîtrise qualifiante dès sa première année en fonction.
- Musicien maîtrisant un instrument à vent ou à percussion.
- Posséder la capacité d'assumer une bonne gestion de groupe.
- Démontrer une aisance dans les communications et le travail d'équipe.
- Vaste expérience diversifiée en direction musicale.
- Bonne compréhension du milieu de l'enseignement de la musique dans la grande région de Montréal.
- Excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite.

Entrée en fonction : semaine du 22 août 2016.

Les conditions de travail y compris la rémunération et les avantages sociaux sont conformes à la politique en vigueur au collège Regina Assumpta.

Mise en candidature

Veuillez transmettre votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation de deux pages maximum au plus tard le 16 février à 16 h, à seminaram@reginaassumpta.qc.ca